Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 093-200057875-20230630-CT2023_06_27_08-DE

Est Ensemble Grand Paris

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS TERRITORIAUX EN EXERCICE EST DE 80

Séance du 27 juin 2023

Le Conseil de Territoire, légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Territoire, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Patrice BESSAC.

La séance est ouverte à 18h57

Etaient présents :
M. Rafik ALOUT, M. Pierric AMELLA, M. Christian BARTHOLME, M. Stephan BELTRAN, M. Patrice BESSAC, Mme Michelle BONNEAU, M. Smaïla CAMARA, Mme Françoise CELATI, M. Thomas CHESNEAUX, M. Jean-Marc CHEVAL, Mme Anne DE RUGY, M. François DECHY, Mme Catherine DEHAY, M. Luc DI GALLO, Mme Claire DUPOIZAT, Mme Cristel FABRIS, Mme Christine FAVE, M. Richard GALERA, M. Patrick GIBERT, M. Florent GUEGUEN, M. Stephen HERVE, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Laurent JAMET, M. Patrick LASCOUX, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Christelle LE GOUALLEC , M. Jean-luc LECOROLLER, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Alexie LORCA, M. Tristan MARTIN-TEODORCZYK, M. Bruno MARTINEZ, M. Tobias MOLOSSI, Mme Brigitte MORANNE, M. José MOURY, M. Jean-Claude OLIVA, M. Vincent PRUVOST, Mme Chanaz RODRIGUES, M. Abdel-Madjid SADI, M. Olivier SARRABEYROUSE , Mme Samia SEHOUANE, M. Olivier STERN, Mme Emilie TRIGO, Mme Lisa YAHIAOUI.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :
M. REBELLE (pouvoir à Mme HEUGAS), M. FIOLETTI (pouvoir à Mme DUPOIZAT), Mme KEITA (pouvoir à M. BESSAC), Mme ABOMANGOLI (pouvoir à Mme CELATI), Mme AZOUG (pouvoir à M. OLIVA), Mme BENSAÏD (pouvoir à M. GALERA), Mme CALAMBE (pouvoir à Mme RODRIGUES), M. COULIBALY (pouvoir à M. BARTHOLME), M. GORY (pouvoir à M. STERN), Mme KA (pouvoir à Mme LORCA), M. KARMAOUI (pouvoir à Mme TRIGO), M. LAMARCHE (pouvoir à M. GUEGUEN), Mme LE GOURRIEREC (pouvoir à M. BELTRAN), M. MBARKI (pouvoir à Mme BONNEAU), Mme NICOLLET (pouvoir à M. AMELLA), M. SAGKAN (pouvoir à M. HERVE), Mme TERNISIEN (pouvoir à Mme YAHIAOUI), M. BIRBES (pouvoir à Mme KONE).

Etaient absents excusés :
M. AISSANI, M. BARON, M. BEN AHMED, M. BENHAROUS, Mme BERLU, M. DI MARTINO, Mme GASCOIN, M. GUIRAUD, M. JOHNSON, Mme KERN , M. KERN , Mme KONE, Mme LE PROVOST, M. LOISEAU, Mme MAZE, M. MONOT, M. PRIMAULT, Mme ROSENCZWEIG, Mme TRBIC.

Secrétaire de séance : Christine FAVE

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 093-200057875-20230630-CT2023_06_27_08-DE

CT2023-06-27-8
Objet : Bobigny - Bilan de la concertation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour le quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

VU la compétence de plein droit des EPT en matière d'animation et de coordination des dispositifs contractuels de développement urbain dans le cadre de la politique de la ville ;

VU les compétences soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles parmi lesquelles la compétence en matière de politique locale de l'habitat pour l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt métropolitain, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre d'intérêt territorial ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2, L. 103-6 et L. 300-2 ;

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU les arrêtés du 15 septembre 2014 et du 23 décembre 2020 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2015-02-10-16 du 10 février 2015 approuvant le projet de contrat de ville d'Est Ensemble ;

VU la délibération du Conseil municipal n°25 240615 du 24 juin 2015 approuvant le projet de contrat de ville 2015-2020 ;

VU les délibérations des conseils municipaux n° 14 161215 du 16 décembre 2015 et n° 04 141216 du 14 décembre 2016 approuvant le protocole de préfiguration d'Est Ensemble, notamment sur le quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir ;

VU la délibération CT 2016-12-13-4 du 13 décembre 2016 approuvant le Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain d'Est Ensemble ;

VU la délibération CT 2017-07-04-46 du 4 juillet 2017 ouvrant et approuvant les modalités de concertation pendant la phase de protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour le quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir à Bobigny ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 093-200057875-20230630-CT2023_06_27_08-DE

VU l'avis favorable n° 16 282617 du conseil municipal de la ville de Bobigny du 28 juin 2017 sur les modalités de concertation pendant la phase de protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour le quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir à Bobigny ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Bobigny n° 08 091221 du 9 décembre 2021 et du Conseil de Territoire n°2021-12-14-29 du 14 décembre 2021 approuvant la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Bobigny, signée le 19 juillet 2022 ;

VU l'avis du comité national d'engagement de l'ANRU du 28 novembre 2019 relatif au dossier de présentation du projet de renouvellement urbain du quartier Edouard Vaillant dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;

VU l'avis du comité national d'engagement de l'ANRU du 17 novembre 2022 relatif au dossier de présentation du projet de renouvellement urbain du quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants de ces quartiers par une meilleure intégration urbaine et une poursuite et amplification du renouvellement urbain qui constitue l'un des trois piliers du contrat de ville ;

CONSIDERANT la nécessité de renforcer la valeur ajoutée des interventions urbaines sur le fonctionnement social des quartiers en prenant davantage en considération l'expertise des habitants et les enjeux de gestion des quartiers ;

CONSIDERANT la nécessité de conforter le rôle des habitants en tant qu'acteurs du quartier, dès le diagnostic et tout au long du projet, et de les faire participer aux actions d'appropriation de nouveaux fonctionnements et usages ;

CONSIDERANT l'ensemble des démarches de concertation menées sur le quartier et la participation des habitants aux réunions et ateliers ;

CONSIDERANT la prise en compte des avis et des observations des habitants dans l'élaboration du projet de renouvellement urbain pour le quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir de Bobigny ;

CONSIDERANT le bilan de la concertation annexé à la délibération ;

CONSIDERANT que M. Pierric AMELLA ne prend part ni au débat ni au vote ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité
Pour : 60

CONFIRME que la concertation relative au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour le quartier Édouard Vaillant-Abreuvoir s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil de territoire du 4 juillet 2017.

DIT que cette concertation a été menée par le biais d'évènements dédiés et de mobilisation d'outils spécifiques.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 093-200057875-20230630-CT2023_06_27_08-DE

APPROUVE le bilan de la concertation menée sur le quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir de Bobigny dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain conformément à l'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme.

DECIDE de poursuivre les études et démarches nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

PRECISE que conformément à l'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation approuvé en Conseil du territoire sera joint au dossier d'enquête publique relative à l'évaluation environnementale prescrite par l'article L. 122-1 du Code de l'environnement.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le

Signé électroniquement par : Patrice BESSAC
Date de signature : 06/07/2023
Qualité : Président d'Est Ensemble

PATRICE BESSAC

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 093-200057875-20230630-CT2023_06_27_08-DE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr »